

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/029**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDIOT, MAIRE.

## **POINT 28 : FETE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN 2019**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et de l'animation,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances et de l'Agriculture :

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser la fête de la musique le 21 juin 2019 au centre culturel & sportif,
- de prendre en charge les prestations suivantes :
  - \* Sonorisation et éclairage 2 184,00 € TTC,
  - \* Clean East Groove (dont GUSO) 1 200,00 € TTC,
  - \* Monsieur Ben (dont GUSO) 1 600,00 € TTC.,
  - \* le service d'ordre 400,00 € TTC,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 04 mars 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDIOT